Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 10 août 2020, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée.

Sont présents :
Jean-François Couture, conseiller
Claudette Trudel-Bédard, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset, Julie Veillette et Jean-Yves Piché.

Rés. 2020-08-180 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 15 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 23 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 30 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de neuf jours, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 15 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 29 juillet 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de sept jours, soit jusqu'au 5 août 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 818-2020 du 5 août 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de quatorze jours, soit jusqu'au 19 août 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui indique que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la salle Aubin n'est pas disponible et que la salle du conseil ne permet pas de respecter les consignes sanitaires et la distanciation de deux mètres pour les rassemblements dans les lieux publics;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et soit enregistrée pour diffusion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Julie Bertrand et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-181 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal des séances du mois de juin 2020

4. Correspondance

5. Comptes et état des revenus et des dépenses

6. Questions de l'assistance

7. Adoption du règlement 374-2020 Règlement modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005(abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route (VTT) sur certains chemins municipaux

8. Adoption du règlement 375-2020 : Règlement modifiant le règlement 355-2018 et 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux

9. Achat d'un nouveau camion F150

10. Allocation pour frais de déplacement et de séjour

11. Formation ADMQ

12. Octroi de travaux :
    A) Programme d'aménagement durable des forêts

B) Aide à la voirie locale/Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale
C) Voirie diverse/Chemin Saint-Thomas

13. CDC Mékinac/demande d'utilisation gratuite de la salle Aubin pour le projet « Une Rentrée scolaire pour tous »

14. Association des riverains pour la protection du Lac-Croche/demande d'installation de panneaux interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques

15. Appui à la MRC de Mékinac/Rayon de marche pour l'admissibilité au transport scolaire

16. Chambre de commerce de Mékinac/Cotisation annuelle

17. Demandes de citoyens
    A) Demande du propriétaire du 200, rang Saint-Georges/Coût de l'infrastructure d'eau potable
    B) Demande des propriétaires du 2175 et 2181, chemin Saint-Joseph/Demande d'installation de canalisations sous la chaussée

18. Période de questions

19. Affaires nouvelles :

    A) Radars pédagogiques
    B) Lettre de félicitations CHSLD Foyer de Sainte-Thècle

20. Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-182 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de juillet 2020

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance juillet 2020

Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec
Selon les énoncées de l'orientation préliminaire, la demande numéro 427740 devrait être refusée. La commission est d'avis que le morcellement de la terre n'est pas la seule option

qui s’offre à lui. Elle aurait apprécié un projet de morcellement qui permettait un remembrement immédiat.

La CPTAQ nous informe qu’une rencontre se tiendra le, 6 août par intermédiaire de l’application Zoom pour le dossier 382367.

La CPTAQ nous envoie un accusé de réception pour le dossier 428551 et que celui-ci sera transmis au service d’enquêtes pour son traitement.

Femmes de Mékinac
Les Femmes de Mékinac nous envoie le bulletin Autour d’elles. Dans ce bulletin on parle de la Marche Mondiale des femmes de la Mauricie. Cette marche mondiale des femmes et une occasion de porter internationalement les revendications pour les droits des femmes pour égalité femmes/hommes, mais aussi pour l’égalité de toutes les femmes.

Héma Québec
Héma Québec nous informe de sa prochaine collecte de sang qui aura lieu, jeudi 23 juillet 2020. L’objectif à atteindre est de 80 dons.

Info FQM
6 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 55 937 cas de confirmés de personnes infectées au Québec. (Une hausse de 74 cas dans les dernières 24 h), 377 personnes sont hospitalisées, 25 personnes sont aux soins intensifs et 5 577 personnes sont malheureusement décédées. Le ministre rappel aux propriétaires de bars, restaurants, terrasses commerciales, plages, piscines, aux responsables des courses d’autos et à tous les responsables de lieux publics qui est de leurs responsabilités quant au respect des consignes de la santé publique et de la distanciation sociale.

8 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 56 079 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 82 cas dans les dernières 24 h), 331 personnes sont hospitalisées, 27 personnes sont aux soins intensifs et 5 603 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous indique que le gouvernement recommande maintenant d’accepter l’argent comptant lors le citoyen.

9 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 56 216 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 137 cas dans les dernières 24 h), 308 personnes sont hospitalisées, 27 personnes sont aux soins intensifs et 5 609 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe des mesures d’encadrement pour les bars, où l’alcool doit arrêter d’être servi à minuit et où les clients doivent quitter pour 1 h du matin.

10 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 56 316 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 100 cas dans les dernières 24 h), 317 personnes sont hospitalisées, 24 personnes sont

aux soins intensifs et 5 612 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe que les festivals ou événements de même nature sont toujours interdits.

13 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID -19 était maintenant de 56 621 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 100 cas dans les dernières 24 h), 305 personnes sont hospitalisées, 21 personnes sont aux soins intensifs et 5 628 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe de la révision des critères de manière à allouer des compensations financières supplémentaires aux municipalités pour l'entretien des chemins à double vocation.

15 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 56 859 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 129 cas dans les dernières 24 h), 285 personnes sont hospitalisées, 20 personnes sont aux soins intensifs et 5 636 personnes au total sont malheureusement décédées. Le bulletin traite notamment du port du masque dans les endroits publics qui deviendra obligatoire à compter du 18 juillet.

16 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 57 001 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, (Une hausse de 142 cas dans les dernières 24 h), 277 personnes sont hospitalisées, 20 personnes sont aux soins intensifs et 5 646 personnes au total sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe de la conclusion d'une entente entre Ottawa et les provinces dont un des secteurs prioritaires est l'appui financier supplémentaire aux municipalités pour les coûts opérationnels liés à la COVID-19 pour les services dans les communautés.

20 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 57 616 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 251 personnes sont hospitalisées, 17 personnes sont aux soins intensifs et 5 657 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe que la FQM demande de faire parvenir nos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives que nous avons déployées pour soutenir nos entreprises, les organismes communautaires, encourager l'achat local et assurer la sécurité des citoyens.

23 juillet, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant 58 080 cas de confirmés de personnes infectées au Québec, 221 personnes sont hospitalisées, 14 personnes sont aux soins intensifs et 5 662 personnes sont malheureusement décédées. Le bulletin nous informe qu'à compter du 3 août que dans les lieux publics intérieur et extérieur le nombre de personne passera de 50 à 250 personnes et que de nouveau règlement ne s'applique pas aux résidences privés et chalets qui eux sont toujours fixés à 10 personnes.

Ministre des Transports

Le ministre désire nous informer qu'il accorde une aide financière maximale de 25 000$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité dans le cadre du Programme

d’aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d’amélioration par circonscription électorale.

Rés. 2020-08-183 : Dépôt de la correspondance de juillet 2020

Il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de juillet 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-184 : Approbation des comptes de juillet 2020

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de juillet au montant de 264 034,38 $.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l’assistance

Aucune question.

Rés. 2020-08-185 : Adoption du règlement numéro 374-2020 modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005 (abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route (VTT) sur certains chemins municipaux.

Il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 374-2020 modifiant le règlement numéro 356-2018, le règlement 210-2003, le règlement 227-2005 (abrogé), le règlement 236-2006 et le règlement 281-2011 pour permettre la circulation des véhicules hors route (VTT) sur certains chemins municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-186 : Adoption du règlement numéro 375-2020 modifiant le règlement numéro 355-2018 et 323-2015 pour permettre la circulation des véhicules hors routes (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le règlement 375-2020 modifiant le règlement numéro 355-2018 et 323-2015pour permettre la circulation des véhicules hors route (motoneiges) sur certains chemins municipaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-187 : Achat d'un nouveau camion F-150

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour un camion F150 de l'année 2020 de :

La Pérade Ford : 39 650$ plus taxes
St-Onge Ford : 39 429$ plus taxes

CONSIDÉRANT que le camion offert par La Pérade Ford offre une cabine double qui sera plus pratique que la cabine supercab offerte par St-Onge Ford;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète un camion F150 de l'année 2020 de La Pérade Ford au coût de 39 650$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-188 : Allocation de frais de déplacement

CONSIDÉRANT que l'allocation pour les frais de déplacement n'a pas été actualisée depuis quelques années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Claudette Trudel-Bédard adopte l'allocation de frais de déplacement comme suit :

Indemnité pour l'usage de son véhicule

Les élus, les employés et les bénévoles de la bibliothèque qui utilisent leur véhicule personnel reçoivent une allocation pour chaque kilomètre parcouru dans l'exercice de leurs fonctions. Cette allocation est variable semestriellement en fonction du prix moyen d'un litre d'essence ordinaire, recueilli par l'employeur à une station-service de Sainte-Thècle, et ce, le premier jour de janvier et juillet selon le tableau qui suit :

Prix moyen du carburant ($/l)	1,19 et moins	1,20 à 1,39	1,40 à 1,59	1,60 à 1,79	1,80 à 1,99	2,00 à 2,19	2,20 à 2,39	2,40 à 2,59	2,60 à 2,79
Allocation ($/km)	0,47	0,50	0,52	0,54	0,56	0,58	0,60	0,62	0,64

Malgré ce qui précède, lorsque la personne salariée doit se rendre de sa résidence à un lieu de travail autre que son port d'attache sans passer par celui-ci, elle n'est indemnisée que pour l'excédent de la distance qu'elle doit normalement parcourir pour se rendre de sa résidence à son port d'attache, et ce, autant à l'aller qu'au retour. De plus, lorsqu'une personne salariée doit parcourir une route non-pavée, elle a droit à une allocation supplémentaire de sept cents (0,07$) par kilomètre.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-189 : ADMQ/Formation en ligne « Fiscalité en financement des municipalités »

CONSIDÉRANT que la directrice générale doit suivre de la formation annuellement pour conserver son titre de CPA/CGA;

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux offre des formations adaptées au milieu municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise la directrice générale à suivre la formation en ligne « Budget municipal, sources de revenus et de financement : de la planification aux contrôles budgétaires » dispensée par l'ADMQ au coût de 390$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-190 : Octroi de travaux/Programme d'aménagement durable des forêts

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour le programme d'aménagement durable des forêts de :

H.P. Terrassement : 70 329,75$ plus taxes
Machineries Lourdes W. St-Arnault et fils : 85 682,00$ plus taxes

CONSIDÉRANT que la municipalité recevra une subvention de 75% du coût des travaux admissibles jusqu'à concurrence de 25 000$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de H.P. Terrassement pour les travaux dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts et les quantités réelles seront ajustées en fonction de la subvention de 25 000$ que la municipalité recevra de ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-191 : Octroi des travaux/Aide à la voirie locale/Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour l'aide à la voirie locale, programme particulier d'amélioration par circonscription électorale de :

Lebel Asphalte : 42 640 $ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Lebel Asphalte pour les travaux dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale/Programme particulier d'amélioration par circonscription électorale pour la pose de 260 tonnes métriques d'asphalte dans les chemins Saint-Pierre Sud, Saint-Michel Sud et Petit chemin Saint-Georges au coût de 42 640$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-192 : Octroi des travaux/Voirie diverse/Pulvérisation du chemin Saint-Thomas

CONSIDÉRANT la soumission reçue pour de la voirie diverse, pour la pulvérisation du chemin Saint-Thomas de :

Eurovia Québec Construction - Mauricie : 20 700 $ plus taxes

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Eurovia Québec Construction - Mauricie pour les travaux de pulvérisation de l'asphalte du chemin Saint-Thomas au coût de 20 700$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-193 : CDC Mékinac/demande d'utilisation gratuite de la salle Aubin pour le projet « Une Rentrée scolaire pour tous »

CONSIDÉRANT la demande de la CDC Mékinac pour l'utilisation gratuite de la salle Aubin le 18 et 19 août 2020 pour le projet « Une Rentrée scolaire pour tous » qui permet aux familles de Mékinac d'acheter les fournitures scolaires à prix modique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de prêter gratuitement la salle Aubin à la CDC Mékinac les 18 et 19 août 2020 pour le projet « Une Rentrée scolaire pour tous », conditionnellement à ce que les mesures sanitaires en vigueur soient respectées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-194 : Association des riverains pour la protection du Lac-Croche/demande d'installation de panneaux interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques

CONSIDÉRANT la demande de l'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche pour l'installation de deux panneaux interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques, soit un au parc Saint-Jean-Optimiste et l'autre au Camping Lac et Forêt;

CONSIDÉRANT que l'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche s'engage à défrayer le coût des panneaux;

CONSIDÉRANT que cette démarche est faite dans le but de protéger la qualité de l'eau du lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'installer un panneau interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques au Parc Saint-Jean et demande au Camping Lac et Forêt d'installer le même panneau sur sa propriété, conditionnellement à ce que les panneaux soient fournis gratuitement par l'Association des riverains pour la protection du Lac-Croche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-195 : Appui à la MRC Mékinac/Rayon de marche pour l'admissibilité au transport scolaire

CONSIDÉRANT la correspondance du 8 juillet dernier, de M. Denis Lemaire, directeur général du Centre de services scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT les nouvelles règles dictées par la Santé publique concernant le transport scolaire;

CONSIDÉRANT que parmi ces nouvelles règles qui devront être appliquées dès la rentrée scolaire, deux élèves pourront être assis par banquette ce qui porte à 48 le nombre maximal d'élèves pouvant être transportés dans un autobus scolaire;

CONSIDÉRANT que le tiers des circuits du transport scolaire du Centre de services scolaire de l'Énergie respecte le nombre maximum d'élèves par autobus;

CONSIDÉRANT l'injection de 300 000 $ supplémentaire du Gouvernement au budget régulier du transport scolaire pour répondre aux nouvelles règles;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie a décidé d'augmenter le rayon de marche de 1 600 mètres à 2 000 mètres pour l'admissibilité au transport scolaire pour les élèves de 3e année du primaire jusqu'à la fin du 5e secondaire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est constituée de municipalités rurales et qu'augmenter le rayon de marche à 2 000 mètres fait en sorte que certains élèves devront emprunter les routes nationales ou régionales à pied pour se rendre à l'école ce qui n'est pas sécuritaire compte tenu de l'absence de trottoirs;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie demande aux municipalités d'assurer la sécurité des élèves sillonnant des artères plus passantes en ajustant la couverture des brigadiers scolaires;

CONSIDÉRANT que l'élargissement de la couverture de territoire des brigadiers scolaires entraîne des coûts supplémentaires aux municipalités ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent déjà assumer des sommes supplémentaires importantes causées par la pandémie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'est prononcée en faveur du maintien du rayon de marche à 1 600 km pour les élèves de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier, et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie la demande de la MRC de Mékinac de demander au Centre de services scolaire de l'Énergie de maintenir le rayon de marche à 1 600 mètres pour les élèves de la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-196 : Chambre de commerce de Mékinac/adhésion 2020-2021

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Mékinac nous demande de se joindre au plus grand réseau d'affaires de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce nous offre l'opportunité d'élargir notre réseau, d'apprendre, de s'informer, d'obtenir de la visibilité et de s'engager pour Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'adhérer à la Chambre de Commerce de Mékinac pour la période du 1er mai 2020 au 30 avril 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-197 : Demande du propriétaire du 200, rang Saint-Georges/Coût de l'infrastructure d'eau potable

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 200, rang Saint-Georges, désirait avoir l'eau potable lors du prolongement du réseau d'aqueduc fait dans le cadre du programme FEPTEU en 2017-2018;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 190, rang Saint-Georges ne désirait pas avoir de branchement au réseau d'aqueduc;

CONSIDÉRANT qu'un branchement de service a été installé au coin du carré Cloutier et du rang Saint-Georges et que le propriétaire du 200, rang Saint-Georges devait s'y connecter en passant par le fossé devant la résidence du 190, rang Saint-Georges;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 200, rang Saint-Georges ne peut s'y connecter dû à des difficultés techniques (effondrement du fossé) et que le branchement de service ne sera donc pas utilisé;

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du 200, rang Saint-Georges de ne payer que le branchement de service et pas le coût des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de réduire le coût des infrastructures d'eau potable du 200, rang Saint-Georges à 1 386,99$, puisque des difficultés techniques empêche le propriétaire de pouvoir se brancher au réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-198 : Demande des propriétaires du 2175 et 2181, chemin Saint-Joseph

CONSIDÉRANT que pour rendre conforme leurs installations septiques, les propriétaires du 2175 et 2181 chemin Saint-Joseph ont comme option la moins onéreuse d'installer 2 canalisations sous la chaussée du chemin Saint-Joseph servant à l'évacuation de l'effluant des installations septiques vers le cours d'eau coulant dans ce champ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont approuvés par l'inspecteur en bâtiment et en environnement, monsieur Éric Piché, et par le directeur des travaux publics, monsieur Jean-Yves Piché;

CONSIDÉRANT que ces travaux seraient à la charge des propriétaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte que les propriétaires du 2175 et 2181 chemin Saint-Joseph installent 2 canalisations sous la chaussée du chemin Saint-Joseph afin de rendre conforme leurs installations septiques relativement à l'évacuation de l'effluant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Affaires nouvelles :

Rés. 2020-08-199 : Radars pédagogiques

CONSIDÉRANT la pétition déposée en 2019 par un groupe de citoyens demandant l'installation de radars pédagogiques;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports nous a informé des résultats de l'étude sur la vitesse dans la rue Saint-Jacques qui indique que la vitesse, est, dans la grande majorité des cas, respectée;

CONSIDÉRANT les résultats de l'étude faites lors d'opérations policières qui indiquent qu'aucun constat d'infraction n'a été émis pour la vitesse lors de ces opérations;

CONSIDÉRANT que les radars pédagogiques n'ont qu'un effet temporaire sur le comportement routier des automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu majoritairement de ne pas procéder à l'achat de radars pédagogiques puisque les résultats des études faites par le Ministère des Transports et par la Sûreté du Québec – poste de Mékinac sur la vitesse aux endroits demandés ne justifient pas cette dépense. Julie Bertrand et Jean-François Couture se prononcent contre cette résolution.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

Rés. 2020-08-200 : Lettre de remerciements aux employés du CHSLD Foyer de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT la pandémie actuelle de COVID-19 qui a frappé durement les CHSLD de la région;

CONSIDÉRANT tous les efforts fournis par le personnel du CHSLD Foyer de Sainte-Thècle durant cette période pour éviter que le CHSLD soit touché par la pandémie (nombreuses heures supplémentaires, isolation face à leur contacts et limitation des déplacements, etc);

CONSIDÉRANT les initiatives qui ont été mises en place pour assurer le bien-être des résidents et faciliter les contacts virtuels avec leur famille;

CONSIDÉRANT la gestion efficace de cette crise par les gestionnaires qui a permis de n'avoir aucun cas dans notre CHSLD;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement de transmettre aux gestionnaires et employés du CHSLD Foyer de Sainte-Thècle une lettre de remerciements pour tous les efforts déployés pendant la première vague de la pandémie de COVID-19 qui a permis de n'avoir aucun cas dans notre CHSLD et de transmettre une copie de cette lettre à monsieur Carol Fillion, président-directeur-général du CIUSSS-MCQ.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2020-08-201 : Levée de la séance

À 20 heures 10 minutes, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

_____	_____
Maire	Secrétaire-trésorière